R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 5

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612–7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412–1 ;

Vu le décret n° 2002–481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 27 juin 1985 modifié fixant la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, le doctorat ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme DIYANA KIRILOVA, née le 24 avril 1975 à LOM (BULGARIE), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès–verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 28 novembre 2011 une thèse portant sur le sujet suivant : "Les significations données à l'école par les Roms/Tsiganes en Bulgarie.",
préparée au sein de l'école doctorale 180 sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés, devant un jury présidé par CATHERINE AGULHON, MAITRE DE CONFERENCES HDR et composé de PIERRE CLANCHE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, BRIGITTE FRELAT–KAHN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, ALAIN PIERROT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME DE DOCTEUR** EN SCIENCES DE L'EDUCATION, *mention honorable*

est délivré à **Mme DIYANA KIRILOVA**

et confère **le grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 13 décembre 2011

Le titulaire

Le Président

A Kahn

Axel KAHN

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Patrick GERARD

N° PARV 9521909

/2011201005438

Ce document est imprimé sur du papier filigrané avec des encres réactives et ne peut être ni gommé ni raturé.

Il est affecté d'un numéro (N° xxx xxx../....) dont vous pouvez vérifier l'exactitude auprès du **Service Diffusion** de **l'Imprimerie Nationale** :

☎ 03 27 93 70 84 ou 03 27 93 70 97

00 (33) 3 27 93 70 84 ou 3 27 93 70 97 (de l'étranger)